

## Retrouvez votre marché alimentaire avec les contraintes dues au Coronavirus !



Retrouvez votre marché alimentaire avec les contraintes dues au Coronavirus !

**A compter du samedi 16 mai, les Fleurantins pourront de nouveau faire leurs achats alimentaires sur les marchés de plein-vent des mardis et samedis. Compte tenu de la situation, des mesures strictes seront mises en place pour garantir la sécurité sanitaire.**

Les marchés du samedi reprendront dès le 16 mai, et ceux du mardi, dès le 19 mai, sous la halle de la mairie, de 7 h à 13 h. Ils seront réservés aux produits alimentaires.

Des règles de conduite ont été édictées par les services de l'État, imposables à Fleurance comme dans toutes les communes françaises. Le marché ne pourra accueillir que 100 personnes maximum (commerçants compris), sur un site à l'accès limité. Un comptage à l'entrée sera effectué par les services de la mairie, et un sens de cheminement sera imposé (le plan de circulation sera disponible la semaine prochaine sur le site de la ville, la page facebook et sur demande). La distanciation sociale et l'application des gestes barrières seront systématiquement rappelées.

Pour le bien de tous, chacun devra veiller à tout moment à la mise en application de l'ensemble de ces règles. Ces dispositions, certes contraignantes, sont des prérequis obligatoires pour l'ouverture de marchés.

Des contrôles préfectoraux seront effectués régulièrement et Madame la Préfète sera intransigeante sur les suites à donner en cas d'infractions aux règles établies.

En parallèle, la commune étudie, en lien avec les services de l'État, la possibilité de mettre en place, les mardis, un autre lieu pour les marchands non alimentaires.

Le « point de livraison/drive » à la Halle Éloi Castaing du mardi 12 mai est donc maintenu.